



Un réseau de veille citoyenne en matière de gouvernance environnementale au Bénin et en Afrique

**NOTE CONCEPTUELLE DE LA CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE
MONDIALE DES ZONES HUMIDES 2014 (JMZH 2014)**

« *Les zones humides et l'agriculture* »

ONG MEMBRES:

Programme de la Célébration (pour le Site Ramsar 1018)

| N° | Activités | Date | Horaire | Lieu |
|----|--|--------------------|-----------------|--|
| 1 | Renforcement de capacité des promoteurs agricoles en agro écologie | Mercredi 5 Fév. | 08h 00 - 17h 00 | Hèvié (Abomey-Calavi) |
| 2 | Conférences en salle suivies d'échanges et de débats | Vendredi 7 Fév. | 08h 30 - 11h 00 | Salle de réunion de la Mairie d'Abomey-Calavi |
| 3 | Visite guidée de petites initiatives agricoles et compatibles avec l'exploitation durable et saine des zones humides | Vendredi 7 Fév. | 12h 00 - 14h 00 | Zinvié (<i>Ferme Aquacole Pantodon de CREDI-ONG</i>) |
| 4 | Exposition sur les Zones Humides au Bénin | Vendredi 7 Fév. | 12h 00 - 18h 00 | Salle de réunion de la Mairie d'Abomey-Calavi |
| 5 | Plan média (émissions radio et TV, Internet, autres média) | Fév. – Déc. | PM | PM |

ABDESC

AVP-Bénin

BEES

CESABEC

CIPCRE-Bénin

CREDI

DCAM/BETHESDA

Eco-Ecolo

GRABE-Bénin

IDID

JCI Bénin

Nature Tropicale

VADID

1. INTRODUCTION

La **Convention sur les zones humides** est un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971 dans la ville iranienne de Ramsar. Généralement connue sous le nom de Convention de Ramsar, elle est entrée en vigueur en 1975 et compte, actuellement, un total de 168 Parties contractantes. En commémoration de la signature de cette convention, le 2 février est déclarée **Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH)**. *Cet événement est l'occasion de faire découvrir les zones humides et de sensibiliser le public aux valeurs, rôles, importances et avantages des zones humides et de la Convention de Ramsar. L'esprit de la JMZH s'inscrit dans une démarche d'échanges, de communication et de sensibilisation.*

Depuis la ratification de cette convention le 24 janvier 2000, le Bénin a réussi à inscrire au total 4 sites dans la liste des zones humides d'importance internationale avec une superficie totale de 1.179.354 hectares.

COALITION VERTE

Enregistrée sous le N° 2012/130/SG/STCCDI/SA du 11/12/2012

01 BP 287 Porto-Novo ; Tel : (+229) 97 16 78 35 / 97 11 64 09 / 95 89 02 56 / 97 19 46 28 ; E-mail : coalitionvertebenin@gmail.com

2. CONTEXTE

Du fait de leur productivité, les zones humides sont soumises à de très fortes pressions et dégradations. De même, on a souvent considéré les zones humides comme des obstacles à l'agriculture et l'on continue de les drainer et de les assécher afin de rendre disponibles des terres pour l'agriculture. Cependant, le rôle essentiel et fondamental que jouent les zones humides en faveur de l'agriculture apparaît aujourd'hui de plus en plus clairement et des pratiques agricoles couronnées de succès soutenant des zones humides en bonne santé font leur apparition.

2014 est l'Année internationale de l'agriculture familiale selon l'ONU - de sorte que la Convention de Ramsar a choisi « *les zones humides et l'agriculture* » comme thème de la Journée mondiale des Zones Humides en 2014. Le slogan de cette année « **Zones humides et agriculture, cultivons le partenariat !** », mets l'accent sur la nécessité pour les secteurs des zones humides et de l'agriculture (et le secteur de l'eau biensûr) à travailler ensemble pour obtenir des meilleurs résultats pour tous.

Pour mémoire, le thème 2013 était " *les zones humides et la gestion de l'eau* ". A l'occasion de la célébration de cette édition 2013, les élus locaux des départements de l'Ouémé (Site Ramsar 1018) et du Mono (Site Ramsar 1017) sont sensibilisés sur leur rôle dans la protection des zones humides au Bénin. L'activité principale des animations de cette édition 2013 était la tenue d'un Forum des Maires pour chacun des sites Ramsar 1018 et 1017 ; Forum ayant abouti à la prise d'un engagement formel des autorités locales pour la conservation de ces zones humides.

3. OBJECTIFS ET CIBLES DE LA CELEBRATION DE LA JMZH 2014

L'objectif principal de la célébration de la JMZH 2014 est de contribuer à une prise de conscience sur l'importance des zones humides en général et dans l'agriculture en particulier en rappelant les objectifs fixés depuis 42 ans par la Convention de Ramsar et en faisant comprendre qu'« **il faut cultiver le partenariat entre les zones humides et l'agriculture** ».

La célébration de cette édition 2014 de la JMZH s'inscrit dans la suite des actions de plaidoyer à l'endroit des autorités décentralisées qui ont la compétence de la gestion des ressources naturelles de leur territoire. Ainsi, les responsables en charge de la gestion décentralisée seront ciblés et sensibilisés sur la thématique du partenariat entre les zones humides et l'agriculture. Notamment, les élus locaux ayant signé la plate-forme d'engagement des maires pour la conservation du site Ramsar 1018 seront conviés à cette célébration. De même, les responsables intervenant dans la mise en œuvre des politiques liées aux zones humides et à l'agriculture au niveau central ainsi que les populations riveraines seront sensibilisées sur la nécessité du partenariat entre les zones humides et l'agriculture.

Cette journée est également l'occasion de former les promoteurs agricoles de zones humides en agro écologie dans une logique de formation de formateurs. Pour ce faire, chaque ONG membre du réseau Coalition Verte désignera deux à cinq représentants de leurs zones d'intervention.

4. Résultats attendus

La célébration de la JMZH 2014 permettra d'aboutir aux résultats ci-après :

- ✓ Les élus locaux des communes ayant signé la plateforme d'engagement pour la conservation des zones humides du Site Ramsar 1018, à l'occasion de la JMZH 2013, sont sensibilisés sur la nécessité de mettre en place de cadres d'action assurant la compatibilité entre la gestion durable et intégrée des zones humides et l'agriculture au niveau local ;
- ✓ Les acteurs des structures étatiques sont plus sensibilisés sur la nécessité de mieux concilier les politiques des secteurs des zones humides et de l'agriculture et de mieux travailler de concert afin d'obtenir les meilleurs résultats pour tous ;
- ✓ Les promoteurs agricoles de zones humides sont formés à l'agro écologie.

Coalition Verte

COALITION VERTE

Enregistrée sous le N° 2012/130/SG/STCCDI/SA du 11/12/2012

01 BP 287 Porto-Novo ; Tel : (+229) 97 16 78 35 / 97 11 64 09 / 95 89 02 56 / 97 19 46 28 ; E-mail : coalitionvertebenin@gmail.com